



Information réglementée- Paris, le 24 février 2016- 18h

CHOIX DE L'AUTORITE COMPETENTE

Conformément à l'article 222-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), la société Dexia Crédit Local, dont le siège social est situé 1 passerelle des reflets, Tour Dexia La Défense 2, 92 919 La Défense Cedex, a choisi la France comme Etat Membre Compétent au sens de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 («la nouvelle Directive Transparence»), et en conséquence, l'autorité compétente pour contrôler le respect de ses obligations en matière d'information périodique et réglementée est l'AMF.